



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **02 FEVRIER 2026**
Délibération n° **DEL-2026-0028**

Avenant à la convention partenariale avec l'Association pour une GEstion Durable de l'ENergie au titre de l'année 2026

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 12
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 67
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

04 FEV. 2026

et publié le

04 FEV. 2026

Secrétaire de séance :

Le lundi 2 février 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 27 janvier 2026.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Roger COHARD, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Zakia BENZE-GHIBA à Christophe SUSZYLO, Jean-François CLAPPAZ à Anne-Françoise BESSON, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Patrick BEAU, Pierre FORTE à Henri BAILE, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Myriam SIMONAZZI à Clara MONTEIL, Martine VENTURINI à Annick GUICHARD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement,
Vu l'engagement TEPOS-CV de la communauté de communes,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2018-387 du 26 novembre 2018 relative aux orientations et organisation de la plateforme territoriale de rénovation énergétique,
Vu la délibération communautaire n° DEL-2024-0107 du 24 mai 2024 relative au bilan et partenariat 2024-2026 avec l'Association pour une GEstion Durable de l'ENergie (AGEDEN),
Vu la délibération communautaire n°DEL-2025-0015 du 17 février 2025 relative à la signature de la convention du Pacte Territorial France Rénov',
Vu la délibération communautaire n°DEL-2025-0206 du 30 juin 2025 relative à l'arrêt et au bilan de la concertation du PCAET,
Vu la délibération communautaire n°DEL-2025-02357 du 20 octobre 2025 relative à l'appel à projets de l'ADEME pour le second Fonds Air Bois : engagement de la communauté de communes Le Grésivaudan dans le renouvellement du dispositif,

L'Association pour une GEstion Durable de l'ENergie (AGEDEN) est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901, créée en 1977, dont l'objet est d'accompagner et de promouvoir les actions en faveur de la transition vers une gestion durable des ressources et de l'énergie.

Cette association inscrit son action d'une part, dans la démarche NégaWatt qui propose un modèle énergétique durable basé sur 3 axes : sobriété, efficacité et énergies renouvelables, et d'autre part, dans une approche territoriale et de développement local. Elle intervient en toute indépendance des vendeurs d'énergie ou de solutions techniques.

Pour répondre à ses objectifs, l'AGEDEN met en œuvre un « Programme d'actions pour la transition énergétique en Isère », qui s'articule autour de 4 volets opérationnels :

- La sensibilisation et la mobilisation de la population pour faire évoluer les comportements et développer la sobriété,
- L'information et le conseil auprès des différents publics (particuliers, propriétaires, bailleurs...),
- L'accompagnement de démarches et de projets exemplaires et innovants (collectivité, entreprises),
- La coordination et le développement des démarches territoriales et locales de transition en Isère.

Les publics concernés et accompagnés sont prioritairement le grand public, les collectivités, les maîtres d'ouvrage collectifs, les professionnels et les entreprises.

Le principe d'intervention de l'AGEDEN est de répondre à des besoins non couverts aujourd'hui par les acteurs du marché, en complémentarité et en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux de manière à amplifier la transition énergétique.

L'AGEDEN bénéficie pour cela du soutien de différents partenaires publics : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Territoire d'Energie Isère (TE38) et de nombreuses inter-communalités, dont Le Grésivaudan.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

En effet, le « Programme d'actions énergie pour la transition énergétique en Isère » proposé par l'AGEDEN participe également aux politiques de transition énergétique mises en œuvre par Le Grésivaudan : déploiement du Plan Climat Energie Territorial (PCET) depuis 2010, engagement dans la démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS) depuis 2015, puis TEPOS2 à partir de 2020, travaux relatifs à la stratégie et plan d'actions du futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) depuis 2021.

Du fait de ces interdépendances et de la convergence de leurs actions, l'AGEDEN et Le Grésivaudan ont formalisé depuis 2009 un partenariat sous la forme d'une convention d'objectifs triennale.

Dans le cadre d'un programme d'actions sur la période 2024-2026, il est prévu que l'AGEDEN accompagne donc les actions du Grésivaudan sur les axes suivants :

- Accompagner la mise en œuvre du PCAET/démarche TEPOS,
- Mobiliser les communes et améliorer la gestion du patrimoine public (accompagnement/ingénierie, aide à la décision, animation ateliers...),
- Améliorer la performance énergétique du patrimoine des entreprises et associations (conseil énergie, visite sur place, animation du club des professionnels du chauffage au bois...),
- Améliorer la performance énergétique de l'habitat (Plateforme Rénov'énergie, animations matinée rénovation, Prime air bois...),
- Sensibiliser et mobiliser le grand public (Défi classe énergie, Projet Tous en Transition...),
- Soutenir et développer les énergies renouvelables (Fonds air bois, fonds solaire thermique, contrat de chaleur renouvelable...).

Le programme d'actions pour 2026 a été mis à jour en fonction des politiques en cours.

Concernant le service public de la rénovation énergétique :

L'AGEDEN a conçu en 2025 un nouveau socle d'information-conseils-accompagnement répondant mieux aux besoins des usagers dans un contexte d'évolution rapide des politiques de l'habitat (critères des aides changeant, évolutions de MaPrimeRenov, rénovations d'ampleur...). Ce nouveau parcours usager propose un accompagnement adapté aux profils des demandeurs et à leur projet, du simple « conseil » à un appui « renforcé » ; il intègre un suivi de l'état d'avancement du projet et un compte-rendu complet identifiant les points qui ont pu être bloquants afin de capitaliser les retours d'expérience et être en mesure d'optimiser à terme le service.

Concernant les animations territoriales autour de la rénovation énergétique :

Dans le prolongement de la « Quinzaine de la rénovation » menée en avril 2025, un temps fort concentrant des ateliers, des matinées conseils et des visites de maisons individuelles rénovées sera programmé en octobre/novembre 2026 dans le cadre d'un « Mois de la rénovation ».

Concernant l'accompagnement technique des communes dans leurs projets de rénovation des bâtiments communaux :

Cette mission sera internalisée au sein des services intercommunaux dans le courant de l'année 2026 afin de renforcer l'expertise technique interne et le lien aux communes, et réduire les coûts de coordination actuels. Le poste qui sera créé en contrat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

de projet (dédié à 50% à cette mission) est subventionné à 90% sur 3 ans dans le cadre du programme européen ELENA dont Le Grésivaudan est lauréat. Une coordination technique et des temps de partage en réseau sont prévus avec l'AGEDEN.

Concernant l'accompagnement des entreprises à la rénovation :

Cette mission sera internalisée au sein des services intercommunaux dans le courant de l'année 2026 avec une volonté de déployer une stratégie d'« aller-vers » les entreprises du territoire pour les mobiliser autour des enjeux de la rénovation de leur patrimoine. Le poste qui sera créé en contrat de projet (dédié à 50% à cette mission) est subventionné à 90% sur 3 ans dans le cadre du programme européen ELENA dont Le Grésivaudan est lauréat. Une coordination technique et des temps de partage en réseau sont prévus avec l'AGEDEN.

Le programme d'actions est donc évalué pour 2026 à 229 503 euros. Dans ce contexte, pour 2026, il est proposé que Le Grésivaudan s'engage à soutenir l'AGEDEN et fasse appel à ses services pour la réalisation de ses actions sur son territoire à hauteur de ce montant.

Il est rappelé par ailleurs que le partenariat Le Grésivaudan – AGEDEN permet au territoire de bénéficier d'un ensemble d'actions faisant partie du programme de transition énergétique AGEDEN 2026, financées ou cofinancées par d'autres partenaires et programmes : contrat de chaleur renouvelable, pack solaire photovoltaïque, dispositif médico-social, programme européen Octopus, ...

Ainsi, au global depuis 5 ans, pour 1 € de reste à charge Le Grésivaudan, l'AGEDEN déploie chaque année un programme d'actions à hauteur de plus de 2 € sur le territoire.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- D'approuver les termes de l'avenant au titre de l'année 2026 à la convention partenariale 2024-2026 avec l'Association pour une GEstion Durable de l'ENergie (AGEDEN),
- De l'autoriser à signer l'avenant au titre de l'année 2026 à la convention d'objectifs triennale avec l'AGEDEN, ainsi que les documents relatifs à la mise en œuvre de ce dispositif.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **02 FEV. 2026**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.



AGEDEN
Votre partenaire énergie-climat
en Isère



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

**Convention d'objectifs entre
l'AGEDEN
et
la communauté de communes Le Grésivaudan**

**Programme d'actions pour la transition énergétique en
Isère
2024/2026**

AVENANT 2026

Entre

La communauté de communes Le Grésivaudan dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre, 38926 Crolles Cedex, « la collectivité », représentée par son Président Monsieur Henri BAILE,

D'une part,

Et

L'association AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'ENergie), dont le siège social est situé à l'ESP'ACE 14, avenue Benoît Frachon – 38400 Saint Martin d'Hères, représentée par sa Présidente, Madame Evelyne COLLET,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Selon la convention d'objectifs DALE_24_452/AGEDEN 2024-2026, l'AGEDEN s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini dans son annexe I, et ainsi contribuer au « Programme d'actions pour la transition énergétique en Isère ».

La communauté de communes contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément aux règlements de la Commission européenne en vigueur (n°360/2012 du 25 avril 2012).

Le présent avenant a pour objet la mise à jour de la convention d'objectifs 2024-2026 entre l'AGEDEN et la communauté de communes Le Grésivaudan pour l'année 2026.

Article 1

L'annexe II et l'annexe III de la convention d'objectifs 2024-2026 entre l'AGEDEN et la communauté de communes Le Grésivaudan sont remplacées par les annexes II et III du présent avenant 2026.

Article 2

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Article 3

Toutes les clauses et conditions générales de la convention d'objectifs initiale demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant.

Fait à , en deux exemplaires originaux,

le

La communauté de communes Le Grésivaudan
Le Président

L'AGEDEN
la Présidente

M. Henri BAILE

Mme Evelyne COLLET

Et par délégation
Le Vice-Président Environnement, énergie et innovation

M. Philippe LORIMIER

ANNEXE II

ENGAGEMENT FINANCIER

Communauté de communes le Grésivaudan

PROGRAMME D'ACTIONS POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE 2026	Montant de la subvention 2026 de la collectivité Le Grésivaudan (€/an)	Coût total du Programme d'actions « transition énergétique pour l'Isère / 2026 » (€/an) (*)
1- Sensibiliser et mobiliser, faire évoluer les comportements et développer la sobriété	29 745	300 000
2- Informer, conseiller et accompagner les particuliers et propriétaires de logements	149 223	950 000
3- Informer, conseiller et accompagner les projets des collectivités et des entreprises	32 835	800 000
4- Développer les démarches territoriales de transition et la coopération entre acteurs	17 700	250 000
Total	229 503	2 300 000

(*) Ce budget est un prévisionnel donné à titre indicatif car il est dépendant des engagements définitifs de chacun des partenaires

ANNEXE III

OBJECTIFS ET INDICATEURS

Communauté de communes Le Grésivaudan

Le tableau ci-après mentionne uniquement les lignes du programme d'actions AGEDEN 2026 de transition énergétique pour lesquelles la communauté de communes Le Grésivaudan (CCLG) participe financièrement.

Le partenariat CCLG – AGEDEN permet au territoire de bénéficier d'un ensemble d'actions faisant partie du programme de transition énergétique AGEDEN 2026, financées ou cofinancées par d'autres partenaires et programmes : contrat de chaleur renouvelable (CCR), pack solaire photovoltaïque, dispositif médico-social, programme européen Octopus...

Ainsi, au global depuis 5 ans, pour 1 € de reste à charge pour la communauté de communes Le Grésivaudan, l'AGEDEN déploie chaque année un programme d'actions à hauteur de plus de 2 € sur le territoire.

* * *

Indicateurs quantitatifs

1- Sensibiliser et mobiliser, faire évoluer les comportements et développer la sobriété			
Action	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2026
Visite de site de rénovation performante	Sensibiliser le grand public par l'exemple en visitant des chantiers ou réalisations exemplaires. Encourager l'échange d'expériences entre particuliers	nombre d'animations	2
Soirées thermo + 1 permanence de 8 rdv par soirée + 1 restitution collective par soirée	Sensibiliser le grand public à la thermique du bâtiment Former à l'interprétation d'un thermogramme. Donner des pistes d'amélioration des logements	nombre d'animations	2
Conférence, Caf'énergie, Visio (1 intervenant)	Informer, sensibiliser le grand public aux thématiques liées à la sobriété, la maîtrise de l'énergie et au développement des ENR	nombre d'animations	2
Visite de site de rénovation performante copro	Sensibiliser les copropriétaires par l'exemple en montrant des chantiers ou réalisations exemplaires, avec le témoignage des principaux acteurs. Encourager l'échange d'expériences entre copropriétaires, syndics, ...	nombre de visites	1
Soirée conférence copro (1 intervenant en présentiel, 2 en visio)	Informer, sensibiliser les copropriétaires aux enjeux de la rénovation énergétique	nombre d'animations	1
animation foire, salons, marchés (dont matinée rénovation) - 1 ou 2 intervenants	Présence d'un stand AGEDEN sur la rénovation énergétique ou sur la sobriété (roue des possibles par exemple) à dimensionner en fonction du type d'intervention : nombre d'intervenants et du moment d'intervention).	nombre d'animations	2
Animation bois énergie (Atelier bois bûche, Apéro bûche, Conférence éligible au FAB)	Sensibiliser le grand public sur le chauffage au bois (bûche et granulés) : allumage par le haut, avantages et inconvénients, qualité de l'air, entretien et aides financières potentielles.	nombre d'animations	5
Animation scolaire – Défi Class'énergie 1er semestre 2026 (année scolaire 2025-2026)	Sensibiliser le public scolaire aux économies d'énergie	nombre de classes	4
Animation scolaire – Défi Class'énergie 2ème semestre 2026 (année scolaire 2026-2027)	Sensibiliser le public scolaire aux économies d'énergie	nombre de classes	4
Sobriété - Animations / Accompagnement / autres...	Sensibiliser le public à la notion de la sobriété et donner des exemples de ce qui peut se faire à titre individuel et collectif.	nombre de jours	2.5

2 - Informer, conseiller et accompagner les propriétaires de logement			
Action	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2026
Premier conseil - ménages et copros	Accueil téléphonique comprenant une orientation vers les dispositifs existants et un premier niveau de conseil technique sur la rénovation énergétique.	nombre de jours	60
Suivi de parcours - particuliers MI	Préconiser des travaux adaptés au logement, en visant la meilleure performance énergétique / amener à la décision : un RDV en Permanence délocalisées dans les territoires (et plus rarement en visio), une présence tout au long du projet, une visite à domicile si nécessaire et une recolte d'expérience sur les travaux réalisés.	nombre de jours	82
Suivi de parcours - copropriétés	Conseiller les copropriétaires et syndics au fil du projet : préconiser des travaux adaptés pour les copropriétés, sensibilisation des copropriétaires, aide à consultation des professionnels, amener à la décision en AG; plusieurs formats adaptés : RDV, réunions publiques, visio, points tél, ...	Nombre de jours	3
Mobilisation des acteurs de la rénovation énergétique (échelle EPCI)	Identifier et mobiliser l'ensemble des acteurs du bâtiment et de la rénovation énergétique, en coopération avec l'écosystème territorial, afin de structurer, développer et animer une filière locale du bâtiment durable.	nombre de jours	2
Instruction technique des aides maisons individuelles (Conversion, solaire,..)	Instruction technique des dossiers	nombre de dossiers	10
Instruction technique Fonds air bois	Instruction technique des dossiers Fonds air bois	nombre de dossiers	231
Coordination FAB	Coordination du dispositif, veille,....	nombre de jours	15.75
Coordination particuliers	Coordination	Nombre de jours	5
Coordination Aides locales hors FAB	Coordination Aides locales solaire thermique	Nombre de jours	0.5
Auto Rénovation Accompagnée	Animation mutualisée auprès des entreprises et des particuliers	Nombre de jours	2

3 - Informer, conseiller et accompagner les collectivités et les entreprises / performance énergétique et ENR			
Action	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2026
Atelier thématique à destination des communes du territoire	Montée en compétence des élus, création de réseaux, cohérence et complémentarité avec les démarches territoriales	Nombre d'ateliers	2
Accompagnement approfondi des projets de collectivités	Appui technique aux collectivités pour la gestion de leur patrimoine, la rénovation des bâtiments le développement de projets ENR (en partenariat avec TE38 et le CAUE). Dont instruction dossiers qui passent en CAF	nombre de jours	37 Dont 50% financés CCLG
Action collective : appel à projet rénovation bâtiments, ENR, sensibilisation usagers...	Présence aux CAF	nombre de jours	2
Animation cible secteur privé	Informer, sensibiliser les acteurs privés aux thématiques liées à la maîtrise de l'énergie	nombre de jours	5
Information de premier niveau des entreprises privées	Conseil téléphonique aux entreprises pour la rénovation des bâtiments	nombre de jours	3.5
Accompagnement approfondi de projets privés	Accompagnement technique aux entreprises sur les projets de rénovation énergétiques. Dont établissements médico- sociaux.	nombre de jours	12
Coordination suivi du dispositif local d'accompagnement des projets de collectivités	Coordination suivi du dispositif local d'accompagnement des projets de collectivités	nombre de jours	1
Coordination suivi du dispositif local d'accompagnement des projets privés	Coordination suivi du dispositif local d'accompagnement des projets privés	nombre de jours	1.5

4 - Développer les politiques de transition et la coopération entre acteurs			
Action	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2026
Accompagnement des stratégies "Energie climat" de l'EPCI	Appui à la mise en œuvre de la politique énergétique du territoire (PCAET, SDE, etc...)	Nombre de jours	8
Base d'actions mutualisées sur l'habitat, à l'échelle départementales	Ensemble des actions du programme de l'AGEDEN avec une portée départementale et qui permettent de réaliser la mission de "service public" pour l'habitat. Animations (webinaires, supports) / Service « pros de la Réno » / Analyses thématiques et partage avec les EPCI / Coordination avec l'ensemble des acteurs de l'écosystème habitat...	Forfait	1
Base d'actions mutualisées pour l'animation du réseau départemental des collectivités et coordination des partenariats	Animation du réseau départemental : CDTE, CotechTe... Veille ingénierie financière. Coordination des partenariats et du programme d'actions (déclinaison du programme local, suivi, bilans)	Nombre de jours	10